



PROJET SOCIAL

DU SERVICE INTERCOMMUNAL

DE LA PETITE ENFANCE



La prise de compétence petite enfance par la C.C.P.S.M.V., une volonté politique d'ouvrir l'offre d'accueil à tous les habitants du territoire et d'en améliorer la gestion

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) a opté pour la prise de compétence « Petite Enfance » à compter du 1^{er} janvier 2018 ; ainsi, les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) situés sur les communes de L'Isle sur la Sorgue, Le Thor et Châteauneuf de Gadagne constituent depuis cette date un seul et même **service intercommunal, accessible aux habitants des 5 communes du territoire de la CCPSMV** : L'Isle sur la Sorgue, Le Thor, Châteauneuf de Gadagne, Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse.

Outre l'ouverture de l'offre d'accueil composée de 180 places, la CCPSMV a voulu, par ce transfert, **simplifier les démarches des familles** en mettant à leur disposition un lieu unique d'information, d'orientation et de traitement de leur demande ; par la mutualisation des coûts, la CCPSMV entend également **renforcer l'efficacité** de la gestion des EAJE sur son territoire.

Un ancrage conservé sur l'espace communal, espace de vie des familles.

Si le service Petite Enfance est géré au niveau intercommunal, il entretient pour autant des relations étroites avec les Villes, s'inscrivant dans un continuum de **politiques locales** développées dans le vaste champ des services aux familles : services périscolaires, services pour la jeunesse, équipements de loisirs, équipements culturels, services sociaux...

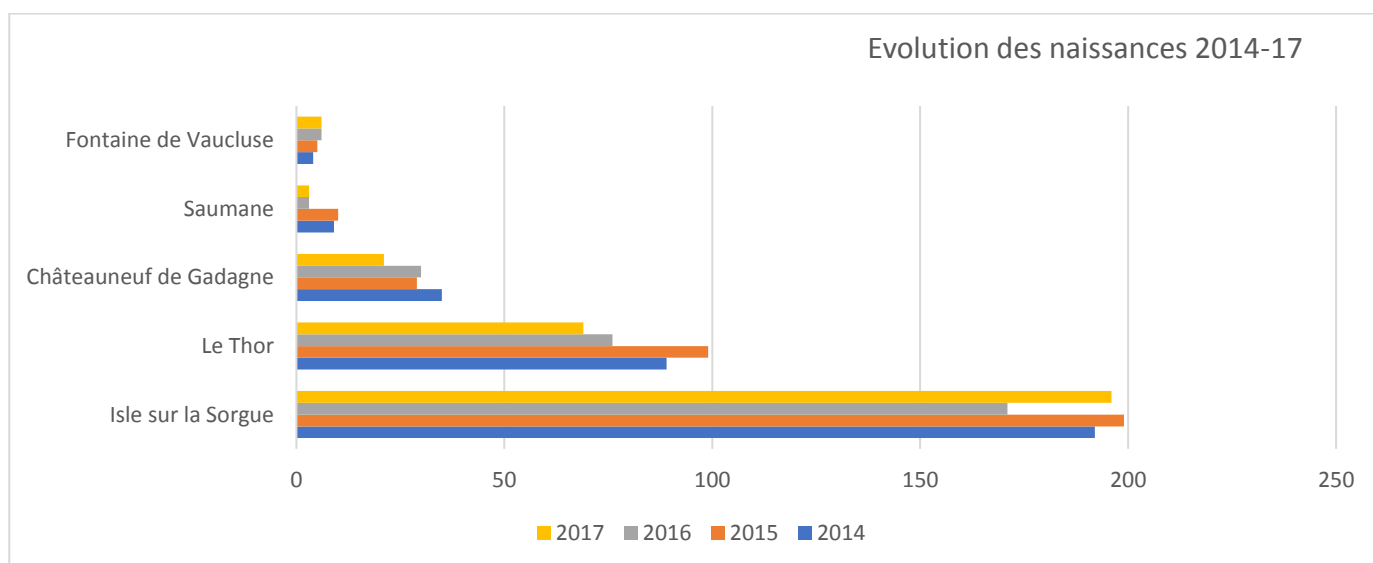
Cette articulation entre niveau intercommunal et communal, ce lien avec l'environnement local seront à structurer et à animer, soutenus par la contractualisation avec la CAF, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (volet enfance intercommunal, volets jeunesse communaux)

Le territoire de la CCPSMV, quelques indicateurs démographiques et socio-économiques.

Sources : INSEE – CAF84

Un nombre de naissances fluctuant voire à la baisse...

Sur les 4 dernières années, on observe une baisse des naissances sur les communes du Thor et de Châteauneuf de Gadagne, alors qu'une reprise est constatée à L'Isle sur la Sorgue.



...mais une démographie relativement dynamique.

La population totale du territoire de la CCPSM a augmenté de 3,3% entre le recensement de 2010 (applicable en 2015) et celui de 2015 (applicable en 2017)

Nom de la commune	Population totale 2015
Châteauneuf-de-Gadagne	3 374
Fontaine-de-Vaucluse	650
L'Isle-sur-la-Sorgue	19 987
Saumane-de-Vaucluse	953
Le Thor	9 026
CCPSMV	33 990

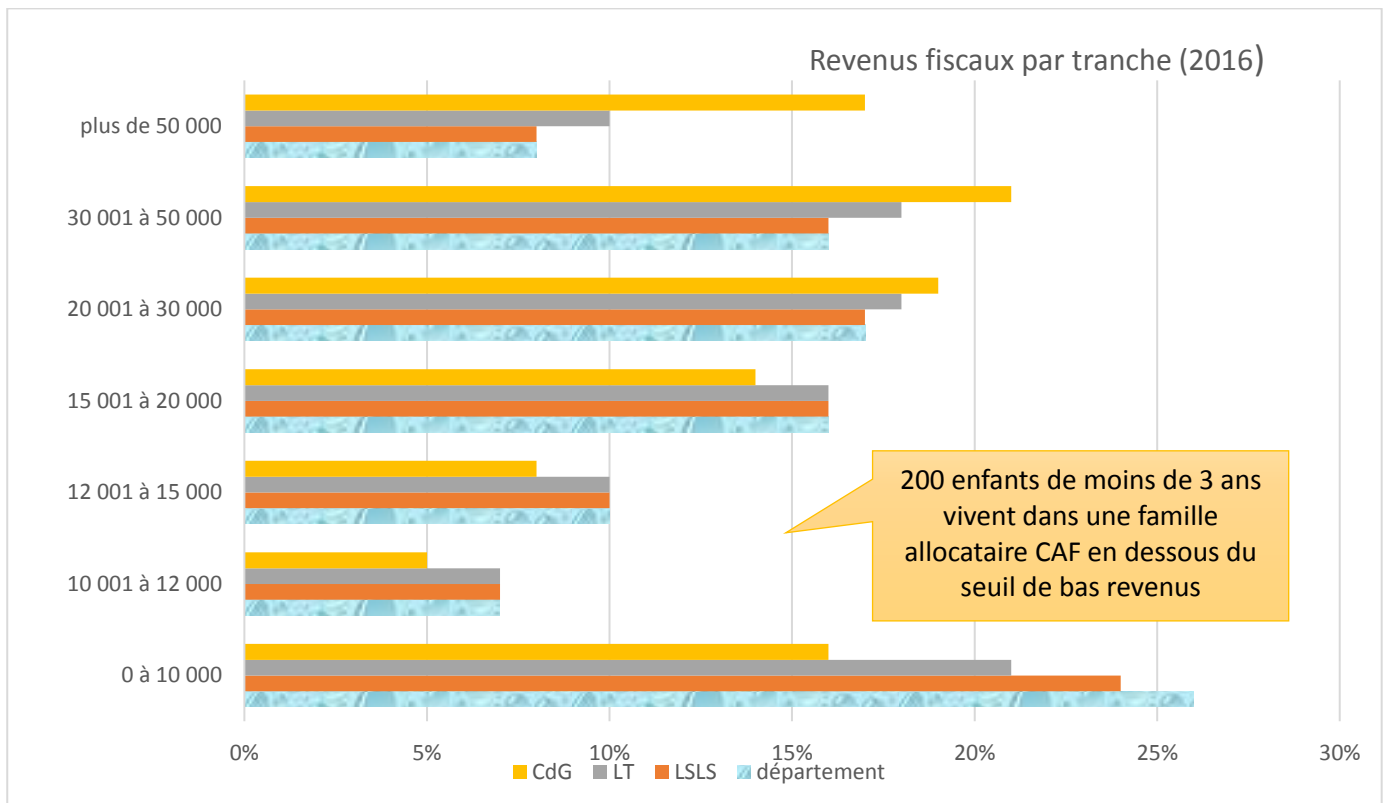
Plus de 1 000 enfants de moins de 3 ans (900 allocataires CAF) dont 12% dans une famille monoparentale

Dans ce contexte, **l'apport de population par la production de logements est un enjeu important pour le territoire.**

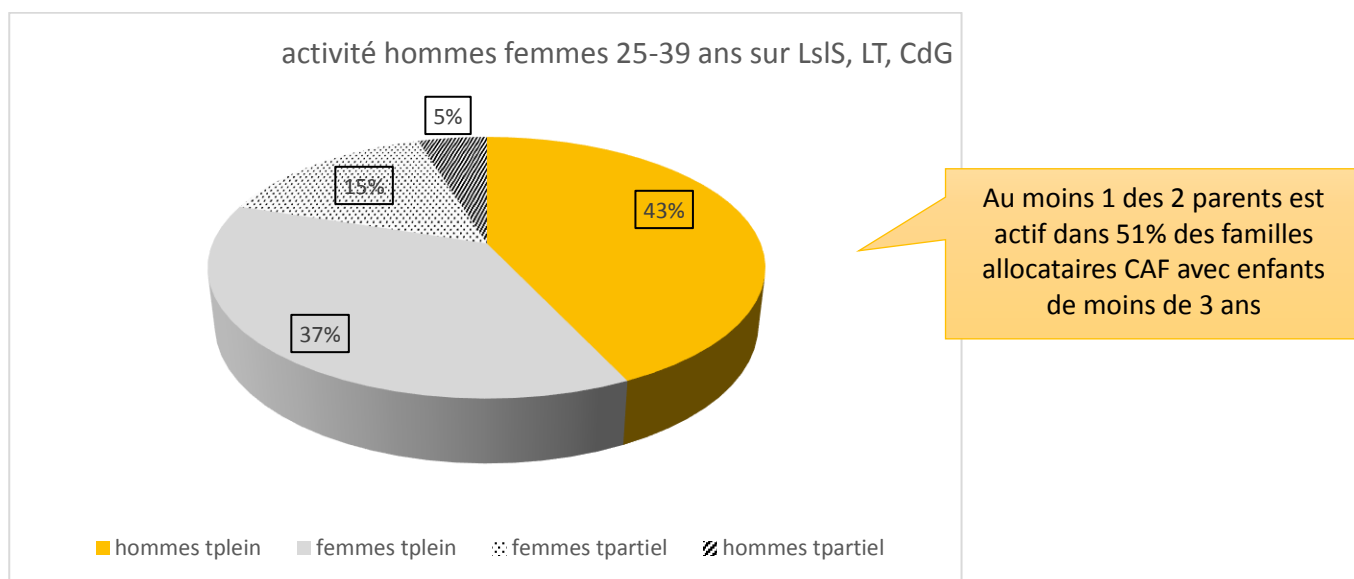
Des revenus fiscaux très similaires aux chiffres départementaux pour les villes de L'Isle sur la Sorgue et Le Thor

Avec cependant, une situation un peu plus favorable pour les ménages situés sur la tranche la plus basse, et des écarts marqués, toutes tranches confondues, pour les ménages de Châteauneuf de Gadagne.

Sur les 3 communes de L'Isle sur la Sorgue, Le Thor et Châteauneuf de Gadagne, **5 575 ménages ont un revenu fiscal annuel inférieur à 12 000 € (29%)**



Chez les 25-39 ans actifs, 20% de temps partiels, concernant principalement les femmes



Une offre d'accueil qui semble couvrir les besoins mais des écarts observés entre les communes et selon le type d'équipement.

L'offre intercommunale représente **180 places d'accueil collectif et familial, réparties comme suit :**

- Multi-accueil des Névens - L'Isle sur la Sorgue 43 places
- Multi-accueil des Capucins - L'Isle sur la Sorgue 43 places
- Multi-accueil L'Arlequine- Le Thor 35 places
- Multi-accueil La Sousto de la Nineo – Châteauneuf de Gadagne 20 places
- Jardin d'enfants – Châteauneuf de Gadagne 20 places
- Crèche familiale - L'Isle sur la Sorgue et Le Thor 19 places

Elle concerne, en 2016, 491 enfants (2,7 enfants par place), tandis que **234 enfants sont gardés par une assistante maternelle employée par leurs parents.**

Ainsi, **près de 750 enfants de moins de 3 ans**, soit 75% d'entre eux ont une **mode d'accueil** même si celui-ci ne correspond pas toujours à la demande initiale des parents.

En effet, le service intercommunal a enregistré plus de **250 demandes pour la rentrée de septembre 2018 pour une disponibilité d'environ 100 places** (temps complets et incomplets)

Cette demande est inégalement répartie et **prédomine sur la commune de l'Isle sur la Sorgue** : elle représente **63%** de la totalité de la demande alors que l'offre d'accueil, sur cette commune, représente **43%** de l'ensemble.

D'autre part, le **jardin d'enfants**, situé sur Châteauneuf de Gadagne et constitué de 20 places, a depuis plusieurs années, un mode de recrutement différent en admettant des enfants issus de communes hors du territoire de la CCPSMV.

La demande d'accueil à temps incomplet est largement majoritaire

Au 1^{er} septembre 2018, **75 % des contrats concernent des temps incomplets**, signant que les parents, même en activité à temps plein, s'organisent pour « minimiser » le contrat d'accueil de leur enfant.

Le mercredi est un jour « en creux » pour tous les EAJE, conséquence de l'organisation scolaire.

Cette réalité impacte le fonctionnement quotidien des établissements que ce soit en termes de **gestion** (augmentation du nombre de contrats et de la charge administrative liée), d'**intendance** (gestion du linge, des casiers, des lits...), d'**effectifs** (besoins en encadrement différents d'un jour à l'autre), ou au regard du **projet éducatif** (adaptation des enfants à différents types de garde, mouvements dans les groupes d'enfants...)

Le suivi de ces quelques indicateurs, corrélés à une connaissance plus fine de la population accueillie dans les EAJE et une observation de leur activité, permettra d'affiner la réponse à quelques questions :

L'offre globale d'accueil (EAJE et assistantes maternelles) correspond-elle aux besoins, au plan quantitatif ?

L'offre du service intercommunal correspond-elle aux besoins, au plan de la localisation des équipements, de leur mode de fonctionnement, de la nature de leur projet... ?

Les EAJE répondent-ils aux objectifs de mixité et d'attention aux publics fragilisés, attendus par la CAF ?

Le service Petite Enfance, des principes généraux

Le service intercommunal de la Petite Enfance s'inscrit pleinement dans le cadre général du **service public** :

- **égalité d'accès** : les usagers doivent être traités sans discrimination
- **continuité** : obligation d'assurer le service tel qu'il est prévu au règlement de fonctionnement
- **mutabilité** : le service s'adapte aux besoins des familles

Il contribue aux objectifs de la Caisse d'Allocations Familiales :

- aider les familles à **concilier vie personnelle, vie sociale et vie professionnelle**
- **soutenir la fonction parentale**, faciliter les relations parents-enfants
- créer les conditions favorables à l'**autonomie, l'insertion sociale et professionnelle** des personnes et des familles

et à la **Protection de l'Enfance** en :

- entretenant une **collaboration étroite avec les services du Département** (service social, PMI)
- proposant un **accompagnement individuel adapté**
- **saissant les autorités** compétentes dans les situations de maltraitance

Les EAJE, un cadrage national

Les EAJE, pour ce qui relève de leur fonctionnement quotidien et de leur projet éducatif peuvent se référer au « **Cadre national pour l'accueil du jeune enfant** »¹ qui décline 10 principes et valeurs issues d'un travail de concertation scientifique et publique mené auprès des acteurs professionnels et politiques.

- accueil inconditionnel de l'enfant « *quelque soit ma situation et celle de ma famille* »
- respect du développement global et interactif « *tout est langage, corps, jeu, expérience* »
- approche non normative et prévenante, participation et dialogue avec les parents

¹ Cadre national pour l'accueil du jeune enfant, Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes

- encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique et ouvert
- développement de la créativité par l'art et les échanges interculturels
- sensibilisation à l'environnement naturel
- lutte contre les stéréotypes
- environnement sain et qualitatif
- modes d'accueil bienveillants pour les professionnels avec « *des temps pour réfléchir, se documenter, échanger...* »
- personnels qualifiés et en nombre suffisant

L'adaptation des structures aux besoins des familles, le développement d'une culture commune de la bienveillance et l'entretien d'une dynamique au sein des équipes constituent ainsi les 3 principaux axes du projet social des équipements Petite Enfance.

La recherche de solutions adaptées aux parents et préservant l'intérêt de l'enfant nécessite une observation permanente, une analyse régulière de l'activité et une évaluation des pratiques professionnelles mises en œuvre.

Eduquer, une responsabilité partagée

Si la famille est le premier espace dans lequel l'enfant se développe et acquiert des valeurs, les lieux d'accueil petite enfance puis l'école et le temps extrascolaire constituent également des espaces dans lesquels l'enfant expérimente sa relation aux autres, à lui-même, aux adultes et au monde extérieur.

Les EAJE sont ainsi des lieux où la co-éducation s'expérimente, souvent pour la première fois, au-delà du cercle familial et personnel de l'enfant.

Soutien, accompagnement à la parentalité, de quoi parle-t-on ?

Il s'agit ici de la responsabilité de l'ensemble des personnes physiques et morales impliquées dans l'éducation des mineurs et qui interviennent dans le champ des relations parents-enfants, des pratiques parentales : permettre le développement harmonieux de l'enfant, respecter son intégrité physique, morale, sa sécurité affective.

« De manière schématique, on peut dire qu'autrefois être parent consistait à transmettre et à reproduire les normes et les valeurs collectives sur lesquelles la société reposait. Les places et les rôles de chacun étaient déterminés selon le sexe, l'âge et le contexte social.

Aujourd'hui, les codes ou repères qui marquent le passage entre les âges et l'acquisition d'un statut sont moins précis. Les parents appréhendent et construisent plus individuellement la manière dont ils sont parents. Ils affirment cette volonté, l'enfant étant leur projet...et ils expérimentent la solitude face aux questions qu'ils se posent au quotidien.² »

Pour les équipes des EAJE, il s'agit donc d'être un **soutien actif et bienveillant**, pour les parents qui le souhaitent, sans dispenser un discours normalisant ou un savoir « savant » qui les assujettirait : cette attention positive aux parents est avant tout une attitude, un positionnement, qui permet que se tisse avec le lieu d'accueil une relation sécurisante et étayante.

Mixité et prise en compte de situations spécifiques

Les établissements d'accueil du jeune enfant sont des lieux de mixité sociale, notamment grâce aux différentes modalités d'accueil qui permettent de répondre tant aux parents en activité professionnelle

²- Daniel Coum REAAP 2010.

qu'aux parents ayant un projet d'insertion sociale et professionnelle ou à ceux qui bénéficient de la prestation partagée d'éducation de l'enfant.

Les enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux sont accueillis dans le cadre des places dédiées (au moins 1 par tranche de 20 places) et/ou de l'accueil surnuméraire (10% à 20% selon la capacité initiale)

Les enfants en situation de handicap sont accueillis dès lors que leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Se situant parfois très tôt dans la rencontre avec un enfant, les équipes Petite Enfance ont très souvent un **rôle de dépistage** des difficultés de développement qui vont se révéler au cours du séjour de l'enfant en structure d'accueil, dépistage réalisé grâce aux capacités d'observation des professionnelles et au travail en équipe pluridisciplinaire dotée notamment d'un médecin de crèche. Dans ce cas, l'équipe va accompagner la famille tout au long du processus de révélation du handicap et de son acceptation.

Dans d'autres cas, le handicap a déjà été identifié et il s'agit de mettre en place l'accueil de l'enfant en structure collective ou familiale, généralement en partenariat avec d'autres intervenants (PMI, CMP...). Se pose alors la question de modalités particulières à trouver, permettant le suivi particulier de l'enfant sans remettre en cause le fonctionnement collectif et les conditions d'accueil des autres enfants : il s'agit donc toujours d'un **projet unique** nécessitant d'être suivi et parfois réévalué, impliquant parfois des apports complémentaires en termes de **formation** et parfois le **renfort des équipes**.

Le suivi de l'enfant s'effectue dans le cadre de **concertations régulières** avec les autres professionnels intervenant auprès de lui ; les parents sont associés et informés du contenu des échanges entre les professionnels.

L'orientation de l'enfant à la sortie de l'établissement, notamment sa scolarisation, fait l'objet d'un travail concerté avec les partenaires.

Les enfants orientés par le service social ou de protection maternelle et infantile du département sont prioritairement accueillis.

Cet accueil vise généralement à soutenir la relation parent-enfant en permettant à l'enfant et à ses parents de développer des relations avec des tiers et des pairs, dans un espace adapté et socialisant, n'ayant ni fonction de contrôle ni de soins.

Le partenariat avec les services médico-sociaux participant au suivi individuel des enfants s'effectue dans un cadre professionnel respectant l'obligation de discrétion et le secret professionnel. Les parents sont informés de l'existence d'instances de concertation et du contenu des échanges les concernant ou concernant leur enfant.

Des équipes qualifiées, un accueil professionnalisé

Composées pour l'essentiel de personnels qualifiés, les équipes du service Petite Enfance s'appuient au quotidien sur les savoirs issus de leur formation initiale, de leur pratique en équipe pluridisciplinaire et des apports de la formation continue, pour mettre en œuvre le projet de chaque structure. Elles assurent l'accueil et l'encadrement de stagiaires des filières qualifiantes du secteur d'activité.

- La **directrice** (infirmière-puéricultrice, infirmière ou éducatrice de jeunes enfants) est garante du bon fonctionnement de la crèche et de la mise en œuvre du projet d'établissement. Elle assure l'encadrement technique et hiérarchique de l'équipe. C'est une personne ressource pour l'ensemble du personnel de l'établissement. Elle fait en sorte que les conditions matérielles soient adaptées au cadre réglementaire en vigueur, suit le développement des enfants, reçoit les familles et répond au mieux à leurs besoins. Elle est un lien entre l'équipe et l'institution, elle effectue les tâches administratives nécessaires à la bonne gestion de l'établissement, évalue l'activité, contribue à la conduite des projets menés au niveau du service Petite Enfance, propose et accompagne les

- changements.
- L'**éducatrice de jeunes enfants** contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif, évalue les activités, organise et participe à l'accueil quotidien, veille au suivi individuel, conçoit et anime sorties et temps festifs, ateliers, temps d'information, anime les partenariats locaux. Elle assure la continuité de direction en l'absence de la directrice et, selon les équipements, remplit la fonction d'adjointe.
 - L'**auxiliaire de puériculture** met en place les activités d'éveil et participe à leur évaluation, réalise l'aide à la prise des repas, les soins d'hygiène, de confort et de bien-être, contribue au suivi de la santé des enfants et à l'administration de certains traitements médicaux, au suivi des situations individuelles et à l'accueil des familles.
 - L'**assistante éducative petite enfance** participe à la prise en charge des enfants en lien étroit avec l'auxiliaire de puériculture et l'éducatrice de jeunes enfants sur l'ensemble des temps d'éveil, de repas, de sommeil, réalise les soins d'hygiène courants, l'entretien quotidien de l'environnement de l'enfant
 - L'**équipe technique**, assure l'entretien courant des locaux, du linge, ainsi que toutes les tâches relatives au service des repas. La bonne réalisation de ces missions dans le respect des normes d'hygiène conditionne la qualité de l'accueil des enfants. Par ailleurs, au-delà de leurs missions principales, les équipes techniques contribuent à la prise en charge des enfants en apportant une aide ponctuelle aux équipes éducatives, en fonction des besoins et des activités réalisées. Selon les EAJE, l'entretien des surfaces peut être confié à une entreprise extérieure dans le cadre d'un marché public.
 - 3 **médecins** interviennent sur les équipements, lors de la visite d'admission puis en suivi régulier si nécessaire. Leur rôle est essentiellement préventif et ne se substitue pas à celui du médecin traitant. Ils assurent également le soutien technique des équipes et des directrices, si des questions d'ordre médical se posent, mais aussi plus généralement en apportant leur éclairage spécifique lors des réunions d'équipe et en contribuant à l'élaboration des procédures d'urgence.
 - Les **remplacements** sont effectués par des agents non permanents, qualifiés au regard des postes assurés ; ils peuvent, selon les nécessités de service, intervenir sur l'ensemble des EAJE.
 - Le lien fonctionnel et « pédagogique » entre les équipements est assuré par le chef de service, **coordinatrice du service Petite Enfance** qui, outre ses missions d'encadrement hiérarchique, impulse et pilote instances et projets transversaux, en étroite collaboration avec la direction générale et les élus ; elle développe et anime le lien avec les partenaires et les institutions.
 - L'**équipe administrative** située au siège de la CCPSMV est chargée de l'accueil des familles, de leur information et de leur orientation, enregistre et traite la demande d'admission, en lien étroit avec le Relais Assistantes Maternelles ; elle gère les moyens matériels, techniques et financiers mis à disposition des équipements, la facturation et le recouvrement des participations financières, assure l'interface avec le service des ressources humaines et le suivi des prestataires et intervenants extérieurs. Elle est composée de **la responsable adjointe du service et de deux agents administratifs**.
 - **L'adaptation et le développement des compétences professionnelles** font l'objet d'une attention particulière. Le Service Petite Enfance veille à ce que les agents bénéficient de la **formation continue** nécessaire à l'accomplissement de leurs missions, au niveau individuel comme au niveau collectif. Un plan de formation est formalisé pour une période de 2 années, selon les priorités retenues par la collectivité et les exigences du secteur d'activité ; il est abondé par les entretiens annuels professionnels et par les échanges réguliers avec les équipes. Le plan formation s'attache particulièrement à l'organisation de formations visant à la **sécurité et à la santé au travail**. La participation aux **colloques, aux réunions de réseau**, est également encouragée, permettant aux professionnelles de maintenir une certaine réflexion sur leur pratique. **1 à 2 journées pédagogiques** permettent de réunir les équipes sur des sujets de travail intéressant chaque EAJE ou l'ensemble du service.

Des psychologues assurent le soutien des équipes via **l'analyse des pratiques professionnelles** qui concourt à une certaine culture commune et à la valorisation de la capacité des équipes à penser leur présence auprès des enfants et des parents.

- Les directrices d'EAJE se réunissent mensuellement pour échanger sur le fonctionnement des établissements et participent aux instances transversales et diverses réunions relatives aux projets du service : comité de pilotage « petite enfance », « CEJ » ...

La mise en place, au dernier trimestre 2018, d'une instance de coordination des Educatrices de Jeunes Enfants, viendra renforcer la dynamique du service et le lien pédagogique entre les établissements.

Des locaux entretenus, rénovés et préservant la santé et l'environnement

Les E.A.J.E. bénéficient de locaux **adaptés, accessibles et fonctionnels** grâce à un programme d'entretien et de rénovation du patrimoine, visant à répondre aux normes en vigueur, à garantir la qualité d'accueil des enfants et des familles ainsi que la qualité des conditions de travail des personnels.

Les matériaux et produits mis en œuvre possèdent un **moindre impact environnemental** répondant ainsi aux exigences de qualité de l'air ambiant.

Lors des travaux de transformation ou de rénovation, **l'amélioration des performances énergétiques** est particulièrement recherchée.

Le prochain programme de rénovation s'adresse à la crèche située à Châteauneuf de Gadagne, concernée par une obligation de mise aux normes et demandant une amélioration fonctionnelle de ses locaux. Ce projet sera étudié fin 2018 au regard d'un cahier des charges intégrant le fonctionnement global du service, ainsi que les indicateurs d'activité et de besoins identifiés.

Des repas adaptés aux besoins des plus jeunes

Le service des repas est assuré dans le cadre de prestations de **fourniture en liaison chaude** réalisées par les **services de restauration scolaire** communaux et formalisées par convention.

Ce partenariat nécessite une **relation quotidienne** entre les équipes de terrain (services de restauration et EAJE) afin que les repas fournis soient adaptés le mieux possible aux besoins des enfants, sur cette période particulièrement sensible de **diversification alimentaire et d'éducation du goût**. Aussi, des réunions de suivi de la prestation sont régulièrement mises en place.

Les agents techniques des EAJE sont chargés du maintien en température et du service.

Chaque partie prenante est ainsi **responsable de la sécurité alimentaire** via la mise en œuvre de procédures conformes à la réglementation (procédure HACCP) et la formation continue de ses agents.

La fourniture de repas est assurée sur la totalité des périodes d'ouverture des EAJE sauf pour la crèche de Châteauneuf de Gadagne, contraignant la structure à réaliser les repas le mercredi et sur certaines périodes de congés scolaires, difficulté majorée par la configuration des locaux actuels. Une solution devra être trouvée à court terme pour harmoniser le fonctionnement de cet EAJE au regard de l'ensemble.

Des familles associées et concertées

Si chaque équipe, dans le cadre du projet éducatif de l'établissement, décline pratiquement les conditions d'accueil des familles, au quotidien et sur des temps particuliers comme les sorties à l'extérieur, évènements festifs, rencontres autour du projet...il revient à la collectivité de mettre en œuvre les conditions de la participation institutionnelle des parents.

Ainsi, les textes ³ incitent à la mise en place de **conseils d'établissements**, instances consultatives, visant à faciliter l'expression des besoins des parents, à les informer sur les modalités de fonctionnement des établissements, à les associer au projet éducatif..

La structuration de conseils d'établissements, voire d'un conseil inter-établissements, sera étudiée, dans une perspective de dynamisation du service et de maintien d'un lien de proximité avec les familles accueillies.

De même, la réalisation d'une enquête de satisfaction pourrait au terme d'une première année de fonctionnement, apporter à la collectivité des éléments d'analyse utiles quant à l'adéquation entre le fonctionnement des établissements et les attentes des parents.

³ Circulaire de juin 1983